



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.4/6
18 décembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA
LA COUCHE D'OZONE

Quatrième réunion

San José, 25 et 27 novembre 1996

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES
PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA
PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

INTRODUCTION

1. La quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone s'est déroulée au Centre international de conférence d'Herradura, à San José, les 25 et 27 novembre 1996.

I. OUVERTURE DE LA REUNION

2. La réunion a été ouverte à 10 heures le 25 novembre 1996 par M. Virah Mavichak (Thaïlande) du Ministère de l'industrie, qui était Président à la troisième réunion de la Conférence.

A. Déclaration du Président de la Conférence des Parties
à sa troisième réunion

3. Dans ses remarques liminaires, le Président de la troisième réunion de la Conférence a remercié le Gouvernement du Costa Rica d'avoir accueilli la quatrième réunion de la Conférence et a remercié tous les participants du soutien qu'ils lui avaient apporté, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, depuis la troisième réunion. De nombreux faits importants étaient intervenus

Sjo.97-0926 290197 290197

300197

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

depuis lors, en particulier le dépôt de nouveaux instruments de ratification, portant le nombre total des Parties à 162, ce qui montrait l'intérêt que la communauté internationale attachait à la protection de la couche d'ozone. Soulignant l'importance de la recherche scientifique pour assurer le succès de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, il a rappelé que la troisième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone s'était tenue en début d'année et il a appelé l'attention sur les recommandations figurant dans leur rapport. Le Bureau a ensuite approuvé ces recommandations, et le Président a demandé aux Parties de les appuyer. Il a invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à soutenir les efforts visant à protéger la couche d'ozone en apportant une contribution financière à la surveillance de la couche d'ozone, ainsi qu'à la formation et à la recherche dans les pays en développement. Appelant l'attention sur le projet de budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne, il a demandé instamment à toutes les Parties de bien vouloir verser leurs contributions intégralement et à temps.

B. Déclaration du représentant du Gouvernement du Costa Rica

4. La déclaration faite par S.E. Monsieur José María Figueres, Président du Costa Rica, à la huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui est consignée dans le rapport de cette réunion (UNEP/OzL.Pro.8/12), s'applique mutatis mutandis à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.

C. Déclaration du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

5. La déclaration de Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la huitième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Montréal, qui est consignée dans le rapport de cette réunion (UNEP/OzL.Pro.8/12), s'applique mutatis mutandis à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.

D. Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale

6. M. R.D. Bojkov, prenant la parole au nom du Secrétaire général de l'OMM, a informé la réunion que durant la saison en cours, la concentration d'ozone au-dessus de la région polaire australe avait été la plus basse jamais enregistrée. Soulignant qu'il importait de poursuivre la surveillance scientifique de la couche d'ozone et du rayonnement ultraviolet pour assurer le succès de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, il a décrit les activités menées par l'OMM dans ce domaine et a demandé que soient améliorés les moyens, nationaux et internationaux, de surveiller l'atmosphère et de poursuivre les activités de recherche.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Participation

7. Les Parties suivantes à la Convention de Vienne étaient représentées : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana,

Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Communauté européenne, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

8. Des observateurs des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient également présents : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), United Nations Office for Projects services (UNOS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Banque mondiale.

9. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées : Agricultural Research Consulting, Air Conditioning and Refrigeration Institute, Allergy and Asthma Network/Mothers of Asthmatics, Alliance for Responsible Atmospheric Policy, American WNG Association, Amigos de la Flora Y Fauna Tropical S.A. (FFT), AREA, Asahi Research Centre Co., Association of Methyl Bromide Industry Japan (AMBIJ), Asthma and Allergy Foundation of America, Centre for Global Change (CGC), CODEFF, Crop Protection Coalition, Elf Atochem, E.M.C., Inc., Environmental Investigation Agency, Fédération européenne des industries chimiques (FEIC), European Federation of Asthma and Allergy, Federation of Pharmaceutical Manufacturers'Associations of Japan (FPMAJ), Amis de la Terre, GE Appliances, Glaxo Wellcome, Greenpeace, Hendrix and Dial Inc., Indian Chemical Manufacturers'Association (ICMA), International Access Corp., Conférence internationale du Droit de l'environnement (CIDE), Industrial Technology Research Institute (ITRI), International Pharmaceutical Aerosol (IPAC), Japan Association for Hygiene of Chlorinated Solvents (JAHCS), Japan Environmental Sanitation Centre, Japan Fluorocarbon manufacturers'Association, Japan's Save Ozone Network (JSON), Knowzone Solution, Medisol labs, Methyl Bromide Working Group (MBWG), Pesticide Action Network (PAN), Poderco S.A. - Organic Agriculture, Programa de Plagicidas, Universidad de Costa Rica (PNUMA), REGMA, Rhone-Poulenc Rorer, Rowland Company, Schering-Plough Corporation (SPC), Standing Committee fo European Directors, 3M Company, Trane Company, TRICAL, Ulsan Chemical Co. Ltd.

B. Election du Président, des trois Vice-Présidents
et du Rapporteur

10. Conformément au paragraphe 1 de l'article 21 du règlement intérieur, il a été procédé à l'élection du Bureau. Les membres suivants ont été élus, par acclamation, à la séance d'ouverture :

- Président : M. Alexandre Solovianov (Fédération de Russie)
(Groupe des Etats d'Europe de l'Est)
- Vice-Présidents : M. Joseph Mbede (Cameroun)
(Groupe des Etats d'Afrique)
- M. Fabio Fajardo-Moros (Cuba)
(Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes)
- M. Jukka Uosukainen (Finlande)
(Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats)
- Rapporteur : M. Faamausili Leinafo
Tuimalealiifano (Samoa)
(Groupe des Etats d'Asie et du Pacifique)

C. Adoption de l'ordre du jour

11. A sa séance d'ouverture, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après, paru sous la cote UNEP/OzL.Conv.4/1 :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Discours liminaire du Président de la Conférence des Parties à sa troisième réunion;
 - b) Déclaration du représentant du Gouvernement du Costa Rica;
 - c) Déclaration du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
 - d) Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Président, des trois Vice-Présidents et du Rapporteur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux;
 - d) Pouvoirs des représentants.
3. Examen des recommandations de la réunion préparatoire; décisions relatives à l'augmentation du financement du Système mondial d'observation de l'ozone (SMO₃) dans les pays en développement; rapport financier pour l'exercice biennal 1994-1995 et projets de budget du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour les années 1997, 1998, 1999 et 2000; questions diverses.

4. Dates et lieu de la cinquième réunion de la Conférence des Parties.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

D. Pouvoirs des représentants

12. Le Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties a approuvé, les pouvoirs des représentants de 81 Parties des 107 représentés à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Le Bureau a également approuvé provisoirement les pouvoirs des représentants de sept Parties, étant entendu que ces représentants communiqueraient leurs pouvoirs au Secrétariat en temps voulu.

III. QUESTIONS DE FOND

A. Mesures prises par la Conférence

13. Au titre des points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, la Conférence était saisie du rapport du Directeur exécutif (UNEP/OzL.Conv.4/2), des projets de décision distribués précédemment par le Secrétariat (UNEP/OzL.Conv.4/5), des rapports financiers du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la première année de l'exercice biennal 1994-1995 (UNEP/OzL.Conv.4/3), du budget approuvé pour l'année 1996 pour le Secrétariat de l'ozone et des projets de budget pour les années 1997, 1998 et 1999 (UNEP/OzL.Conv.4/4), et du rapport de la réunion préparatoire accompagné de son annexe qui contient les projets de décision approuvés pour examen par la Conférence des Parties (UNEP/OzL.Conv.4/Prep/2).

14. La Conférence a adopté un certain nombre de décisions sur la base des projets de décision qui lui avaient été soumis par la réunion préparatoire. Le texte de ces décisions, tel qu'adopté, est reproduit ci-dessous au paragraphe 15. Toutes les décisions ont été adoptées par consensus, les observations faites à leur sujet étant consignées ci-dessous au paragraphe 16.

IV. DECISIONS

A. Décisions adoptées par la quatrième Réunion des Parties

15. La quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a décidé :

Décision IV/1. Ajustements et amendements au
Protocole de Montréal

1. De prendre note des ajustements du Protocole de Montréal qui ont été adoptés par la septième Réunion des Parties, tenue à Vienne du 5 au 7 décembre 1995, et du fait que ces ajustements, qui concernent des substances réglementées des annexes A et B du Protocole de Montréal, sont entrés en vigueur pour toutes les Parties le 5 août 1996 tandis que les ajustements concernant les annexes C et E entreront en vigueur pour toutes les Parties le 1er janvier 1997;
2. De demander instamment à tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et les Amendements du Protocole, de le faire le plus tôt possible;

Décision IV/2. Rapports des trois Groupes d'évaluation

1. De prendre note avec satisfaction des rapports des Groupes de l'évaluation scientifique, de l'évaluation des effets sur l'environnement et de l'évaluation technique et économique ainsi que des rapports des Comités des choix techniques;
2. De reconnaître l'importance du rôle joué par l'Organisation météorologique mondiale dans la coordination des travaux ayant abouti à l'établissement du rapport du Groupe de l'évaluation scientifique ainsi que l'importance des contributions des organismes nationaux en ce qui concerne l'élaboration dudit rapport;

Décision IV/3. Recommandations de la troisième réunion des
Directeurs de recherches sur l'ozone

1. De prendre note du rapport de la troisième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone;
2. D'approuver les recommandations de la troisième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone telles qu'elles figurent dans le rapport de ladite réunion¹;
3. De prier toutes les Parties :

¹ Rapport de la troisième réunion des Directeurs de recherche sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, Genève, 19-21 mars 1996 (WMO Global Ozone Research and Monitoring Project, Report No.41).

- a) De poursuivre et de développer les activités d'enregistrement et d'archivage des mesures de l'ozone stratosphérique et troposphérique, y compris les profils verticaux, ainsi que des mesures concernant d'autres gaz en traces et des aérosols, de continuer à mettre au point et d'utiliser de nouveaux moyens d'observation tels ceux qui permettent d'effectuer des mesures à partir des aéronefs et des satellites;
- b) De développer l'étude des processus stratosphériques et troposphériques ainsi que leur quantification au moyen d'enregistrements réguliers et de campagnes expérimentales afin de comprendre l'évolution en cours et d'améliorer encore les prévisions concernant les changements stratosphériques à court, et à long, terme;
- c) D'étudier les interactions entre l'ozone et le climat et les effets des émissions des aéronefs;
- d) De coopérer aux travaux permanents de l'Organisation météorologique mondiale tendant à assurer la coordination et la comptabilité des mesures du rayonnement UV-B ainsi que et leur archivage;
- e) De développer les recherches sur les effets des UV-B grâce, entre autres, à l'établissement de données de référence sur les systèmes biologiques et déterminer leurs interactions avec d'autres éléments du milieu tels que le changement climatique;
- f) De coopérer avec l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'améliorer la formation et l'enregistrement des données de référence concernant l'ozone, le rayonnement UV-B et les recherches connexes entreprises dans les pays en développement;
- g) De verser des contributions volontaires additionnelles au Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation météorologique mondiale pour la surveillance continue de l'environnement destinées au Système mondial d'observation de l'ozone;

Décision IV/4. Mécanismes de financement

- 1. D'inviter le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à financer les activités de surveillance continue de l'ozone et du rayonnement UV-B et les recherches connexes dans les pays en développement;
- 2. De prier les Parties de financer des programmes de ce type en recourant à des mécanismes appropriés;

Décision IV/5. Budget et questions financières

- 1. De prendre note des comptes certifiés et vérifiés du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone concernant les dépenses imputées au Fonds d'affectation spéciale pour les exercices 1993, 1994 et 1995;

2. De prendre note des rapports financiers du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne correspondant à l'exercice biennal 1992-1993 clos le 31 décembre 1993, à la première année de l'exercice biennal 1994-1995 clos le 31 décembre 1994 et à l'exercice biennal 1994-1995 clos le 31 décembre 1995;
3. De prier le Directeur exécutif du PNUE de prolonger la durée du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne jusqu'au 31 décembre de l'an 2000, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du PNUE;
4. D'adopter les budgets du Fonds d'affectation spéciale qui seront de 1 057 170 dollars E.-U. pour 1996, de 361 090 dollars E.-U. pour 1997, de 382 342 dollars E.-U. pour 1998, de 1 207 991 dollars E.-U. pour 1999 et de 370 590 dollars E.-U. pour l'an 2000, tels qu'ils figurent à l'annexe I du présent rapport;
5. De prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions à temps et intégralement conformément aux règles de gestion du Fonds d'affectation spéciale et à la formule relative aux contributions qui figure à l'annexe II du présent rapport;
6. De demander instamment à toutes les Parties de verser des contributions volontaires additionnelles d'un montant global de 200 000 dollars E.-U. chaque année à l'Organisation météorologique mondiale pour les activités de surveillance de la couche d'ozone dans les pays en développement, étant donné l'importance fondamentale de ces activités pour la Convention;
7. De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de veiller à ce que les 13 % imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne au titre des dépenses d'appui au programme soient entièrement utilisés aux fins de la Convention et de son secrétariat, et de faire rapport à la prochaine réunion de la Conférence des Parties sur la façon dont ces 13 % auront été utilisés en faveur de la Convention et de son secrétariat.

Décision IV/6. Cinquième réunion de la Conférence des Parties
à la Convention de Vienne pour la protection
de la couche d'ozone

- De convoquer la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 1999, parallèlement à la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et au même lieu.

B. Observations faites lors de l'adoption des décisions

Décision IV/3. Recommandation de la troisième réunion des
Directeurs de recherches sur l'ozone

16. Le représentant du Canada s'est déclaré pleinement d'accord avec les recommandations figurant dans le rapport de la troisième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone. Notant que l'une de ces recommandations

soulignait qu'il fallait que les observations de l'ozone atmosphérique et du rayonnement ultraviolet soient communiquées en temps utile au Centre mondial de données sur l'ozone et sur le rayonnement ultraviolet (World Ozone and UV Data Centre), à Toronto, il a prié instamment toutes les stations d'observation du rayonnement ultraviolet de se plier à cette exigence, pour que ces importantes informations puissent être mises à la disposition d'autres chercheurs, afin qu'ils puissent évaluer les tendances et engager d'autres études.

V. LIEU ET DATES DE LA CINQUIEME REUNION

17. Conformément à la décision IV/6 la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la décision du Bureau, la Conférence a décidé qu'elle tiendrait sa cinquième réunion en 1999, parallèlement à la onzième réunion des Parties au Protocole de Montréal.

VI. ADOPTION DU RAPPORT

18. Le rapport a été adopté par la réunion, sur la base de son projet de rapport paru sous la cote UNEP/OzL.Conv.4/L.1.

VII. CLOTURE DE LA REUNION

19. Après les échanges de politesses d'usage, le Président a prononcé la clôture de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne le mercredi 27 novembre 1996.

Annexe I

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DE LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE
LA COUCHE D'OZONE : BUDGETS POUR 1996, 1997, 1998, 1999 ET L'AN 2000

	1996		1997		1998		1999		2000	
	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$
10 ELEMENT PERSONNEL DE PROJET										
1100 Personnel de projet										
1101 Secrétaire exécutif (également recruté au titre du Protocole de Montréal - PM)	6	59 000	6	68 000	6	69 700	6	71 443	6	73 229
1104 Administrateur de programme (scientifique) (P-4) (également recruté au titre du PM)	6	44 000	6	66 000	6	67 650	6	69 341	6	71 075
1105 Spécialiste de la gestion administrative et de la gestion des programmes (également recruté au titre du PM)	6	37 000	6	48 000	6	49 200	6	50 430	6	51 691
		0								
1199 Total partiel		140 000		182 000		186 550		191 214		195 994
1300 Appui administratif										
Personnel d'appui										
1301 Assistant administratif (également recruté au titre du PM) (G6) a)	6	9 000	6	9 500	6	9 738	6	9 981	6	10 230
1303 Secrétaire principal (G-6) a)	12	16 000	12	17 000	12	17 425	12	17 861	12	18 307
1304 Secrétaire (G-5) a)(également recruté au titre du PM)	6	8 000	6	8 500	6	8 713	6	8 930	6	9 154
1305 Secrétaire (G-5) a) (également recruté au titre du PM)	6	8 000	6	8 500	6	8 713	6	8 930	6	9 154
Total partiel, personnel d'appui		41 000		43 500		44 588		45 702		46 845
Service des conférences b)										
1322 Réunions préparatoires et réunions des Parties		200 000		0		0		215 378		0
1324 Réunions du Bureau		40 000		0		0		21 538		0
1327 Réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone		25 000		0		0		26 922		0

/...

	1996		1997		1998		1999		2000	
	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$
Total partiel, service des conférences		265 000		0		0		263 838		0
1399 Total partiel		306 000		43 500		44 588		309 540		46 845
1600 Voyages en mission c)										
1601 Personnel du Secrétariat		10 000		15 000		15 375		43 076		16 153
1699 Total partiel		10 000		15 000		15 375		43 076		16 153
1999 Total de l'élément		456 000		240 500		246 513		543 830		258 992
30 ELEMENT FORMATION/PARTICIPATION										
3300 Frais de participation des pays en développement d)										
3302 Réunions préparatoires et réunions des Parties		180 000		0		0		193 840		0
3304 Réunions du Bureau		18 000		0		0		19 384		0
3307 Réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone		180 000		0		0		193 840		0
3399 Total partiel		378 000		0		0		407 065		0
3999 Total de l'élément		378 000		0		0		407 065		0
40 ELEMENT MATERIEL ET LOCAUX										
4100 Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars) e)										
4101 Divers consommables (utilisés aussi au titre du PH)		8 000		6 000		6 150		6 304		6 461

	1996		1997		1998		1999		2000	
	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$	m/t	\$
4199 Total partiel		8 000		6 000	6 150	6 304	6 304	6 461		
4200 Matériel non consommable f)										
4201 Ordinateurs individuels et accessoires (utilisés aussi au titre du PM)		0		0	3 000	3 075	3 075	3 152		
4202 Ordinateurs portatifs (utilisés au titre du PM)		0		0	3 000	3 075	3 075	3 152		
4203 Messagerie/affichage électronique et autres (utilisés aussi au titre du PM)		6 000		6 000	6 150	6 304	6 304	6 461		
4299 Total partiel		6 000		6 000	12 150	12 454	12 454	12 765		
4300 Location des bureaux										
4301 Location des bureaux (utilisés aussi au titre du PM) g)		4 000		5 000	10 732	11 000	11 000	11 275		
4399 Total partiel		4 000		5 000	10 732	11 000	11 000	11 275		
4999 Total de l'élément		18 000		17 000	29 032	29 758	29 758	30 501		
50 ELEMENT DIVERS										
5100 Utilisation et entretien du matériel										
5101 Entretien du matériel (également au titre du PM)		4 500		5 000	5 000	5 125	5 125	5 253		
5199 Total partiel		4 500		5 000	5 000	5 125	5 125	5 253		
5200 Frais d'établissement des rapports										
5201 Rapports (en général)		5 500		5 500	5 638	5 778	5 778	5 923		
5202 Rapports (Directeurs de recherches sur l'ozone)		5 000		0	0	5 253	5 253	0		

	1996	1997	1998	1999	2000
	m/t	\$	m/t	\$	m/t
5299 Total partiel	10 500	5 500	5 638	11 032	5 923
5300 Divers					
5301 Communications	19 000	16 000	16 400	16 810	17 230
5302 Fret (expédition des documents)	10 000	6 000	6 150	10 769	6 825
5303 Autres	3 000	3 000	3 075	3 152	3 231
5399 Total partiel	32 000	25 000	25 625	30 731	27 286
5400 Frais de représentation					
5401 Frais de représentation	10 000	0	0	10 506	0
5499 Total partiel	10 000	0	0	10 506	0
5999 Total de l'élément	57 000	35 500	36 263	57 394	38 462
99 TOTAL GENERAL	909 000	293 000	311 807	1 038 046	327 956
Dépenses d'appui au programme (13 %)	118 170	38 090	40 535	134 946	42 634
Imprévus h)	30 000	30 000	30 000	35 000	0
TOTAL GENERAL	1 057 170	361 090	382 342	1 207 991	370 590

Notes :

Le taux de l'inflation est estimé à 2,5 % :

- a) 1100 et 1300 Le PNUE procède actuellement à un classement des emplois conformément aux directives de l'Organisation des Nations Unies. Des crédits sont prévus pour les emplois reclassés, si, après examen, le reclassement est jugé nécessaire et s'il est approuvé par le Directeur exécutif.
- Les traitements ont été actualisés compte tenu du niveau actuel des salaires à Nairobi et des estimations concernant leur niveau futur.
- b) 1322 - 1327 Le coût des services de conférence a été établi à partir de l'hypothèse suivante :
- 1322 Réunion de la Conférence des Parties en 1999 et réunion préparatoire de ladite Conférence qui se tiendront à Nairobi en six langues.
- 1324 Une réunion du Bureau prévue en 1999.
- 1327 Une réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone aura lieu en 1999, à Genève. Conformément à la décision III/6 de la Conférence, la réunion prévue pour 1995 a été reportée en 1996. En conséquence, le montant approuvé au titre du budget de cette réunion en 1995 a été reporté en 1996.
- c) 1600 La somme allouée au titre des voyages officiels a été portée à 45 000 dollars en 1999 de façon à couvrir les dépenses afférentes à l'organisation de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone de Genève et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
- d) 3300 Le coût moyen de la participation est évalué à 5 000 dollars par participant en 1997, étant entendu que seuls seront financées les dépenses d'un participant par pays, que le tarif adopté sera le plus économique et que le montant de l'indemnité sera le montant de l'indemnité journalière de l'Organisation des Nations Unies.
- 3304 Les frais de participation aux deux réunions du Bureau sont calculés sur la base de quatre participants de pays en développement ou de pays à économie en transition par réunion.
- 3307 La réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone aura lieu en 1999 à Genève. Seule la participation de représentants de pays en développement sera financée. Conformément à la décision III/6 de la Conférence, la réunion prévue pour 1995 a été reportée en 1996; en conséquence, le montant des ressources budgétaires approuvées au titre de la participation de ces représentants à la réunion de 1995 a été reporté en 1996.

- e) 4100 Les dépenses au titre du matériel consommable ont été légèrement augmentées pour tenir compte de l'inflation.
- f) 4200 Les dépenses au titre du matériel non consommable ont été légèrement augmentées pour tenir compte de l'inflation.
- g) 4301 Le montant des loyers a été revu à la hausse pour tenir compte du montant effectif des loyers à partir de 1998.
- h) Imprévus S'il y a lieu, le Secrétariat demandera la Conférence des Parties de réviser le montant fixé pour imprévus.

Annexe II

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DE LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE : CONTRIBUTIONS DES PARTIES POUR 1997, 1998, 1999 ET L'AN 2000 CALCULEES D'APRES LE BAREME DES QUOTES-PARTS DES NATIONS UNIES ET PLAFONNEES A 25 % (en dollars des Etats-Unis)

PARTIE	BAREME DES QUOTES-PARTS DES NATIONS UNIES (1997)	QUOTES-PARTS AJUSTEES POUR EXCLURE LES PARTIES NON CONTRIBUTUANTES	QUOTES-PARTS AJUSTEES ET PLAFONNEES A 25 %	MONTANT DES CONTRIBUTIONS		
				1997	1998	1999
Afrique du Sud	0,32	0,32	0,32	1,146	1,214	1 177
Algérie	0,16	0,16	0,16	573	607	588
Allemagne	9,06	9,06	8,99	32 458	34 369	33 312
Antigua-et-Barbuda	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Arabie saoudite	0,71	0,71	0,70	2 544	2 693	2 611
Argentine	0,48	0,48	0,48	1 720	1 821	1 765
Australie	1,48	1,48	1,47	5 302	5 614	5 442
Autriche	0,87	0,87	0,86	3 117	3 300	3 199
Azerbaïdjan	0,11	0,11	0,11	394	417	404
Bahamas	0,02	0,00	0,00	0	0	0
Bahreïn	0,02	0,00	0,00	0	0	0
Bangladesh	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Barbade	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Bélarus	0,28	0,28	0,28	1 003	1 062	1 030
Belgique	1,01	1,01	1,00	3 618	3 831	3 714
Béniïn	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Boïvie	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Botswana	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Brsil	1,62	1,62	1,61	5 804	6 145	5 957
Brunei Darussalam	0,02	0,00	0,00	0	0	0
Bulgarie	0,08	0,00	0,00	0	0	0
Burkina Faso	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Cameroun	0,01	0,00	0,00	0	0	0
Canada	3,11	3,11	3,09	11 142	11 798	11 435
Chili	0,08	0,00	0,00	0	0	0
Chine	0,74	0,74	0,73	2 651	2 807	2 721

Colombie	0,10	0,10	0,10	358	379	1 199	368
Comores	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Congo	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Costa Rica	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Croatie	0,09	0,00	0,00	0	0	0	0
Cuba	0,05	0,00	0,00	0	0	0	0
Chypre	0,03	0,00	0,00	0	0	0	0
Danemark	0,72	0,72	0,71	2 579	2 731	8 629	2 647
Dominique	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Equateur	0,02	0,00	0,00	0	0	0	0
Egypte	0,08	0,00	0,00	0	0	0	0
El Salvador	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Émirats arabes unis	0,19	0,19	0,19	681	721	2 277	699
États fédérés de Micronésie	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
États-Unis d'Amérique	25,00	25,00	24,80	89 565	94 837	299 631	91 922
Ethiopie	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Espagne	2,38	2,38	2,36	8 527	9 028	28 525	8 751
Fédération de Russie	4,27	4,27	4,24	15 298	16 198	51 177	15 700
Fidji	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Finlande	0,62	0,62	0,62	2,221	2 352	7 431	2 280
France	6,42	6,42	6,37	23 000	24 354	76 945	23 605
Gabon	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Gambie	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Géorgie	0,11	0,11	0,11	394	417	1 318	404
Ghana	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Grèce	0,38	0,38	0,38	1 361	1 442	4 554	1 397
Grenade	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Guatemala	0,02	0,00	0,00	0	0	0	0
Guinée	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Guyana	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Honduras	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Hongrie	0,14	0,14	0,14	502	531	1 678	515
Iles Marshall	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Iles Salomon	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Islande	0,03	0,00	0,00	0	0	0	0

Inde	0,31	0,31	0,31	0,31	1 111	1 176	3 715	1 140
Indonésie	0,14	0,14	0,14	0,14	502	531	1 678	515
Iran (République islamique d')	0,45	0,45	0,45	0,45	1 612	1 707	5 393	1 655
Irlande	0,21	0,21	0,21	0,21	752	797	2 517	772
Israël	0,27	0,27	0,27	0,27	967	1 024	3 236	993
Italie	5,25	5,25	5,25	5,25	18 809	19 916	62 923	19 304
Jamaïque	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Jamaïriya arabe libyenne	0,20	0,20	0,20	0,20	717	759	2 397	735
Japon	15,65	15,65	15,65	15,65	56 068	59 368	187 569	57 543
Jordanie	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Kenya	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Kiribati	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Koweït	0,19	0,19	0,19	0,19	681	721	2 277	699
Lettonie	0,08	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Liban	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Lesotho	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Liechtenstein	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Lituanie	0,08	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Luxembourg	0,07	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Malawi	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Malaisie	0,14	0,14	0,14	0,14	502	531	1 678	515
Maldives	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Mali	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Malte	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Mauritanie	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Maurice	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Mexique	0,79	0,79	0,79	0,79	2 830	2 997	9 468	2 905
Monaco	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Mongolie	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Maroc	0,03	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Mozambique	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Myanmar	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Namibie	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Népal	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Nouvelle-Zélande	0,24	0,24	0,24	0,24	860	910	2 876	882
Nicaragua	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Niger	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0

Nigéria	0,11	0,11	0,11	0,11	394	417	1 318	404
Norvège	0,56	0,56	0,56	0,56	2 006	2 124	6 712	2 059
Ouganda	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Ouzbékistan	0,13	0,13	0,13	0,13	466	493	1 558	478
Pakistan	0,06	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Panama	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Paraguay	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Pays-Bas	1,59	1,59	1,58	1,58	5 696	6 052	19 057	5 846
Pérou	0,06	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Philippines	0,06	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Pologne	0,33	0,33	0,33	0,33	1 182	1 252	3 955	1 213
Portugal	0,28	0,28	0,28	0,28	1 003	1 062	3 356	1 030
Qatar	0,04	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
République arabe syrienne	0,05	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
République centrafricaine	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
République dominicaine	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
République populaire démocratique de Corée	0,05	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
République de Corée	0,82	0,82	0,81	0,81	2 938	3 111	9 828	3 015
République-Unie de Tanzanie	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
République tchèque	0,25	0,25	0,25	0,25	896	948	2 996	919
Roumanie	0,15	0,15	0,15	0,15	537	569	1 798	552
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,32	5,32	5,28	5,28	19 059	20 181	63 762	19 361
Saint-Kitts-et-Nevis	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Sainte-Lucie	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Samoa	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Sénégal	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Seychelles	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Singapour	0,14	0,14	0,14	0,14	502	531	1 678	515
Slovaquie	0,08	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Slovenie	0,07	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Sri Lanka	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Soudan	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Swaziland	0,01	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
Suède	1,23	1,23	1,22	1,22	4 407	4 666	14 742	4 523

Swisse	1,21	1,21	1,20	4 335	4 590	14 502	4 449
Tadjikistan	0,02	0,00	0,00	0	0	0	0
Tchad	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Thaïlande	0,13	0,13	0,13	466	493	1 558	478
Togo	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Trinité-et-Tobago	0,03	0,00	0,00	0	0	0	0
Tunisie	0,03	0,00	0,00	0	0	0	0
Turquie	0,38	0,38	0,38	1 361	1 442	4 554	1 397
Turkménistan	0,03	0,00	0,00	0	0	0	0
Tuvalu	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Ukraine	1,09	1,09	1,08	3 905	4 135	13 064	4 008
Uruguay	0,04	0,00	0,00	0	0	0	0
Vanuatu	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Venezuela	0,33	0,33	0,33	1 182	1 252	3 955	1 213
Viet Nam	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Yémen	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Yougoslavie	0,10	0,10	0,10	358	379	1 199	368
Zaire	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Zambie	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Zimbabwe	0,01	0,00	0,00	0	0	0	0
Communauté européenne	2,50	2,50	2,50	9 027	9 559	30 200	9 265
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	102,92	100,77	100,00	361 089	382 341	1 207 988	370 594
Ecart d'arrondi						(3)	4
TOTAL, BUDGET APPROUVE						1 207 991	370 590